

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 27 septembre 1938

n° 291/C.

Rép. à la lettre sans n°
du 10 septembre 1938

Monsieur le Commissaire de Police,

En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le nommé SHINDANO BISINDIBITEZI se trouve pour le moment à Ruhengeri.

Comme votre lettre porte l'inscription "Urgent" je vous envoie à Kigali le présumé pour qu'il vous soit possible de rendre le jugement.

Ruhengeri



1559

L'Administrateur territorial
D. Vauthier

A Monsieur le Commissaire de Police à KIGALI
;:::;

Rugera

645 / T.T
422 9.38

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une assignation à témoin à l'adresse d'un nommé SHINDANO BISINDIBETEZI, originaire du Territoire d'Astrida.-

L'intéressé est aide-chauffeur.- Je vous saurais gré au cas où l'intéressé ne résiderait plus en territoire d'Astrida de vouloir bien me fixer au sujet de sa nouvelle résidence afin qu'il puisse être convoqué.- Il s'agit d'un vol de 2000 frs. et SHINDANO doit comparaître comme témoin, pouvant éventuellement être inculpé de complicité.- L'instruction date de janvier 1938.-

Le Commissaire de Police, J. BRIX

Copie pour information et pour exécution au cas où le témoin résiderait à Rubengera
A Monsieur l'Administrateur Territorial
à ~~ASTRIDA.~~ *Rubengera*